

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

15 mars 2019

## SYSTÈME DE SANTÉ - (N° 1767)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 1470

présenté par  
M. Mathiasin et Mme Benin

-----

**ARTICLE 17 BIS**

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« Ce rapport accorde une attention particulière à la surmortalité infantile dans les outre-mer et aux moyens d'y remédier. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les statistiques témoignent d'une surmortalité infantile marquée dans les outre-mer par rapport à la France hexagonale. Ce phénomène dramatique, qui concerne les nouveau-nés, a parfois des causes identifiées comme à Mayotte, mais n'est pas vraiment expliqué pas sur d'autres territoires. Il nécessite par conséquent une investigation approfondie à l'échelle de chacune des collectivités ultramarines.

Cet amendement est soutenu par l'ensemble des membres de la Délégation aux outre-mer.